



Boycott de la CGT au CTM du 01 février 2022

Avant toute chose, la CGT s'interroge si les Comités Techniques Ministériels sont toujours des instances de dialogue social ou alors s'ils ne sont destinés qu'à définitivement être un alibi auprès du gouvernement pour tenter de convaincre, en vain, que les textes ou projets ont été discutés en concertation avec les organisations professionnelles représentatives.

Les CTM se succèdent et nous en sommes malheureusement toujours au même point. Pire, il est devenu quasiment impossible de modifier les projets dans l'intérêt des personnels du fait de véritables postures de l'Administration qui s'évertue à refuser, de CTM en CTM, tout amendement de fond. Le contexte sanitaire et ses règles a facilité la tâche de nos dirigeants. La visioconférence est l'outil de prédilection pour traiter de sujets ô combien importants mais qui se révèlent être de vrais capharnaüms et qui ne permettent jamais ou presque d'étudier les sujets de manière convenable. Certes, des réunions de travail ont été programmées en amont mais la finalité est la même. Le sentiment qui règne à ce jour c'est le mépris de l'administration vis-à-vis de ses personnels qui s'exprime à travers le traitement des représentants du personnel. Les réunions en présentiel sont, à l'image des concertations, pour ainsi dire proscrites par notre ministère alors que des meetings politiques se tiennent au-delà des jauges... Imagine-t-on que le Conseil des Ministres ou le conseil de défense se fassent en visioconférence ? Non ! Les personnels du Ministère et leurs représentants ne méritent ils pas une attention particulière au vu des enjeux ; eux qui depuis le début de la crise sanitaire, participent avec exemplarité à la continuité du service public et à le rendre de même qualité pour les usagers malgré les difficultés et absence de reconnaissance qui sont les leurs ? **Deux poids, 2 mesures !!!!**

Ce CTM a pour ordre du jour le bilan de la stratégie RH de 2018 à 2022, la stratégie RH des quatre années à venir, le bilan des lignes directrices de mobilité et les lignes directrices de mobilité 2022-2026. Lors des premières lignes directrices imposées par la loi de transformation publique, la CGT s'était clairement opposée tant à la loi qu'à ces lignes directrices arguant qu'elles étaient défavorables aux agents, que les CAP étaient les seules garantes d'équité et transparence pour les agents, que l'administration profilait inlassablement les postes alors que les agent.es sont tou.te.s formé.es pour les occuper Sans compter la suppression de certaines campagnes de mobilités, la mise en en concurrence pour les mutations sur des postes vacants ou susceptibles de l'être entre contractuels et titulaires alors que les contractuels ne peuvent être recrutés sur un poste que si un titulaire ne peut l'occuper, tout cela favorisé grâce à l'éviction des organisations syndicales dans le processus des campagnes de mobilité.

La CGT décide donc de boycotter le CTM du 01 février suite au mépris affiché par l'administration vis-à-vis des représentants du personnels . Le dialogue social doit être effectif et non de façade comme le Ministère et l'ensemble de ses directions aiment à le faire.

Montreuil, le 01 février 2022